

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 26/06/2024 - 23525 - 1999 B 00682 - 393 135 298 - CS GROUP - France

## I. – Bilan

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	<b>31/12/2023</b> Montant net	<b>31/12/2022</b> Montant net
Immobilisations incorporelles	3, 14	7 971	19 015
Immobilisations corporelles	3, 15	4 808	5 157
Immobilisations financières	3, 16	49 115	45 051
<b>Actif immobilisé</b>		<b>61 894</b>	<b>69 223</b>
Stock	4, 17	4 912	4 552
Avances et Acomptes versés sur commandes		3 177	3 802
Clients et comptes rattachés	6, 18	92 866	75 961
Autres créances		135 240	94 425
Disponibilités	22	204	58 149
Charges constatées d'avance	7, 23	1 722	1 888
<b>Actif circulant</b>		<b>238 121</b>	<b>238 777</b>
Charges à répartir et écart de conversion		163	316
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>300 178</b>	<b>308 316</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Capital social	20	4 892	4 892
Primes liées au capital	20	41 839	41 839
Réserve légale	20	489	489
Réserves réglementées	20	5	5
Autres réserves			
Report à nouveau	20	4 161	6 825
Résultat de l'exercice		(75 500)	(2 664)
Subventions d'investissement et Provision réglementées	20	335	326
<b>Capitaux propres</b>		<b>(23 779)</b>	<b>51 712</b>
Autres fonds propres		569	669
Provisions pour risques et charges	9, 21	9 242	5 855
Dettes financières	22	21 484	62 438
Dettes d'exploitation	18	82 718	93 960
Dettes diverses	18	123 734	31 617
Produits constatés d'avance et écart de conversion	7, 18	86 210	62 065
<b>Dettes</b>		<b>323 957</b>	<b>256 604</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>300 178</b>	<b>308 316</b>




## II. – Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	5, 25	168 165	196 624
Production stockée et immobilisée			2 289
Subventions d'exploitation		4 124	3 968
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		4 559	4 640
Autres produits		564	243
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>177 412</b>	<b>207 764</b>
Achats et charges externes		82 764	71 575
Impôts, taxes et versements assimilés		3 238	3 812
Charges de personnel		142 821	130 859
Dotations aux amortissements et provisions	27	21 196	6 165
Autres charges		140	106
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>250 159</b>	<b>212 517</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(72 747)</b>	<b>(4 753)</b>
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		273	182
Reprises sur provisions et transferts de charges		101	85
Gains de change		339	699
<b>Produits financiers</b>		<b>713</b>	<b>966</b>
Dotations aux amortissements et provisions financières		10 306	236
Intérêts et charges financiers		4 251	3 506
Pertes de change		417	444
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières			
<b>Charges financières</b>		<b>14 974</b>	<b>4 186</b>
<b>Résultat financier</b>	29	<b>(14 261)</b>	<b>(3 220)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(87 008)</b>	<b>(7 973)</b>
Résultat exceptionnel	30	(3 391)	(8 535)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	31	(14 899)	(13 844)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(75 500)</b>	<b>(2 664)</b>

### III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Résultat net		(75 500)	(2 664)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		28 516	5 824
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>			4
<i>Autres produits et charges non cash</i>		(90)	(278)
Capacité d'autofinancement	(A)	(47 074)	2 886
Variation du BFR	(B)	47 428	16 110
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	354	18 996
Investissement net d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 109)	(5 192)
Investissement financier net		(14 250)	(661)
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	(17 359)	(5 853)
Remboursement d'emprunts et crédits		(40 940)	(28 370)
Intérêts versés sur emprunt obligataire			21 799
Nouveaux emprunts et crédits			
Augmentation / (réduction) de capital			
Participation versée			(2)
Dividendes versés			
Flux de trésorerie de financement	(E)	(40 940)	(6 573)
Divers	(F)		
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	(57 945)	6 570
Trésorerie en début de période	(H)	58 149	51 579
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)+(I)=(J)	204	58 149

## IV. – Annexe aux comptes sociaux 2023

### Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Le 19 janvier 2023, CS GROUP - France a finalisé l'acquisition de 100% du capital du groupe néerlandais HE SPACE, spécialiste de l'ingénierie spatiale. Classé meilleur fournisseur de l'ESA dans les domaines d'activité notamment de l'ingénierie des composants et de l'observation de la Terre, HE SPACE réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 28 M€ et compte plus de 270 collaborateurs. Cette acquisition renforce la présence européenne du groupe parmi les premiers acteurs européens de l'ingénierie spatiale.

Le 28 février 2023, Sopra Steria a pris le contrôle de CS GROUP SA, actionnaire à 100% de CS GROUP - France, grâce à l'acquisition d'un bloc principal et de l'exercice de promesses de vente qui ont porté ainsi sa participation à 75,06% de CS GROUP. A la suite d'une offre publique d'achat simplifiée et la mise en œuvre sur le marché du retrait obligatoire des actions, Sopra Steria détient depuis le 26 mai 2023 100% de CS GROUP et de ses filiales.

CS GROUP - France et ses filiales sont consolidées dans les comptes de Sopra Steria depuis le 1er mars 2023. A la suite de la transmission universelle de patrimoine de CS GROUP SA à Sopra Steria Group, le 30 décembre 2023, CS GROUP - France est désormais détenue directement à 100% par Sopra Steria Group.

L'intégration au groupe Sopra Steria a eu pour conséquence

Financement :

Au cours de l'exercice 2023, CS GROUP - France a procédé avec Sopra Steria Group à un réaménagement de son endettement financier. Le remboursement des principaux emprunts Zencap et BEI et la résiliation des lignes de financement avec les factors ont été refinancés par Sopra Steria Group avec la mise en place d'un compte-courant groupe et une gestion centralisée de la liquidité de l'entité. Voir note 22.

Changement d'estimation de la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires :

Au cours de l'exercice 2023, CS GROUP - France a mené, avec Sopra Steria Group, une revue approfondie de l'ensemble de ses projets et affaires. Cette analyse détaillée a conduit à revoir les modalités de mesure de l'avancement par les coûts de certains projets afin de les harmoniser avec les modalités de reconnaissance du revenu appliquées chez Sopra Steria Group.

Le changement d'estimation s'est traduit par la comptabilisation au 1<sup>er</sup> mars 2023, au titre des exercices antérieurs, d'une diminution du chiffre d'affaires et de la facture à établir associés aux projets concernés de l'ordre de 56,1 M€.

### Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société CS GROUP - France ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite), ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, les tests de valeurs sur les actifs et les provisions. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants

définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les comptes sont alors mis à jour.

### **Note 3 – Immobilisations et amortissements**

#### ***a) Immobilisations incorporelles***

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des :

- brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation,
- logiciels d'application, amortis sur 3 à 6,66 ans,
- fonds de commerce acquis ou reçus en apport,
- frais de développement.

#### **Fonds de Commerce :**

Conformément au règlement 2015-06 du 23-11-2015 de l'ANC, les « mali techniques » sont classés selon leur affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés.

Suivant cette règle, le « mali » de 2,6 M€ dégagé lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de Diginext en 2020 ainsi que celui de 2,2 M€ affectable aux titres de participation Diginext, sont classés en fonds de commerce.

Les fonds de commerce font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et une dépréciation est constatée lorsque les circonstances le justifient.

#### **Frais de recherche et développement :**

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans.

Les frais de développement spécifiques à la réalisation d'un contrat et ne conduisant pas à un produit réutilisable sont inclus dans le coût de ce contrat.

***b) Immobilisations corporelles***

**Valeurs brutes**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition ou pour leur coût de production. Seuls les biens, dont la société est propriétaire, sont immobilisés.

**Amortissements**

L'amortissement pour dépréciation est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et est comptabilisé en charges d'exploitation.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Constructions et aménagements	10 à 25 ans
Gros matériels d'usine et mobilier administratif	3 à 10 ans
Matériel d'entreprise et matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Outillages	2 à 5 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation économique est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, la société est amenée à réaliser un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur actuelle serait inférieure au montant net, une dépréciation est enregistrée.

***c) Immobilisations financières***

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au prix de revient des titres et sont amortis par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Lorsque les titres de société sont acquis avec une clause de complément de prix dépendant des performances pluriannuelles futures de l'entreprise, la valeur d'inscription au bilan tient compte de cette estimation provisoire du complément de prix sous le poste "dettes sur immobilisations". Cette estimation est mise à jour à chaque arrêté annuel.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation éventuellement majoré du « mali technique » affectée à ces mêmes titres à leur valeur actuelle obtenue par le test de valeur.

Le test de valeur a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- Les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 3 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital.
- La valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle.
- Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

En 2023 les tests de valeur ainsi que l'analyse de leur sensibilité ont conduit à la constatation d'une perte de valeur des titres de CS Novidy's à hauteur de 9,9 M€ à la clôture.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction, non productifs d'intérêts et d'une durée de 20 ans à l'origine, sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation. Au 31/12/2023 reste en créance dans les comptes le prêt effectué dans le cadre de la participation due au titre de l'exercice 2023 2022 2021 2020, 2019 et 2018 et basée sur la masse salariale 2022 2021 2020 2019, 2018 et 2017 et la provision pour dépréciation associée s'élève à 0,8 M€.

#### **Note 4 – Valeurs d'exploitation**

Les éléments stockés par CS GROUP – France sont essentiellement composés de (i) Pièces de rechange informatiques, (ii) de composants et matériels informatiques, cartes, câblages et autres outillages utilisés dans le cadre des activités d'intégration de systèmes et de déploiement des installations clients ainsi que de (iii) produits finis et semi-finis provenant d'assemblage de composants informatiques pour les activités d'intégration de systèmes.

Les matériels et fournitures sont évalués à leur coût de revient suivant la méthode du prix moyen pondéré. Les coûts inclus dans les produits finis et semi-finis comprennent les coûts directement rattachables et une quote-part des frais indirects de production hors frais financiers.

Les stocks de matériels et fournitures sont dépréciés afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation (notamment afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock).

#### **Note 5 – Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats des contrats**

Le chiffre d'affaires est présenté net des rabais, remises ou ristournes.

Pour les contrats de prestation de services au forfait, qu'il s'agisse de la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des coûts sans incorporation de frais financiers. Le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Les prestations sont facturées au client lors d'étapes prédéfinies, ceci entraîne la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque cette facturation n'est pas en phase avec l'avancement.

Les prestations relatives aux contrats au forfait figurent au bilan en créances clients pour celles, non payées, ayant fait l'objet de facture ou en factures à émettre pour la quote-part de prestations réalisées mais non facturées. La quote-part de factures émises au-delà de l'avancement mérité figure au passif du bilan en produits constatés d'avance.

L'obtention d'avenants entraîne l'actualisation de la marge à terminaison et par conséquent de la marge dégagée et du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, lorsqu'il est prévisible que le coût de revient prévisionnel d'un contrat soit supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Il est tenu compte, dans l'estimation de ces pertes, des produits à recevoir fondés sur des dispositions contractuelles spécifiques, des sentences judiciaires ou d'opérations dont le déroulement est en cours.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de leur réalisation.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les livraisons de produits (matériels ou logiciels) sont constatés lors de leur livraison.

#### **Note 6 – Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire, basée sur une estimation de la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances portant sur des clients non publics et dont l'échéance est dépassée, une dépréciation est constatée afin de tenir compte d'un risque de non-recouvrabilité.

#### **Note 7 – Produits et charges constatés d'avances**

Les charges constatées d'avances concernent essentiellement les loyers et charges s'y rapportant, les assurances, et la maintenance.

Les produits constatés d'avances résultent des modalités de détermination du chiffre d'affaires décrites en note 5 ci-dessus.

#### **Note 8 – Conversion des éléments en monnaies étrangères**

Les achats et les ventes en monnaies étrangères sont comptabilisés en retenant le taux de change du mois de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en devises sont ré-estimées en fonction du dernier cours de change, à l'exception des créances et des dettes faisant l'objet d'un contrat de couverture de change à terme qui sont converties au cours de couverture.

La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes de change latentes sont couvertes par une provision pour risques.

#### **Note 9 – Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Peuvent y figurer notamment les :

- provisions pour restructuration qui couvrent, dès que le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la date de clôture, essentiellement les frais de licenciement et départs, les coûts de fermeture d'exploitation, de mise au rebut d'immobilisations.
- provisions sur affaires qui couvrent les provisions pour pertes à terminaison sur contrats, les pénalités sur marchés et les provisions pour garanties données aux clients lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les charges prévisionnelles du contrat.
- provisions pour litiges qui couvrent essentiellement les risques sur affaires, les litiges prud'homains et les litiges sur cessions d'actifs.

Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours ou prévisible.

#### **Note 10 – Exemption des comptes consolidés**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, la société CS GROUP - France est intégrée globalement dans la consolidation de Sopra Steria Group dont le siège social est sis 3 rue du Pré Faucon à Annecy-le-Vieux, Siren : 326 820 065. Conformément à l'article L 233-17 du Code Commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

#### **Note 11 – Situation fiscale**

La société est entrée dans le groupe d'intégration fiscale de Sopra Steria Group avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du fait de la fusion entre les sociétés CS GROUP SA et Sopra Steria Group au 30 décembre 2023. Il est rappelé que la société faisait partie depuis 1992 du groupe d'intégration fiscale créé par la société mère CS GROUP SA (tête de groupe).

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficie à la société mère. Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues dans les conventions avec les filiales intégrées, les économies d'impôt constatées par la tête du groupe fiscal au cours de l'exercice résultant de l'utilisation du déficit fiscal transmis par l'entité intégrée n'est que provisoire puisqu'elle sera prise en compte au niveau de l'entité intégrée pour la détermination de l'impôt des exercices suivants.

#### **Note 12 – Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tel que plus ou moins-values liées aux cessions, coûts d'acquisitions, charges de restructuration, litiges d'un montant particulièrement significatif ou mises au rebut d'immobilisations.

#### **Note 13 – Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés**

La société n'est engagée que dans un régime à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

En ce qui concerne les indemnités de départ en retraite, elles sont comptabilisées en charge dans l'exercice de leur versement effectif. Les droits acquis par l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société et sont portés en engagement hors bilan.

Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

## Note 14 – Immobilisations incorporelles

### Evolution en 2023

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2022	Acquisitions	Cessions et virt poste	31/12/2023
Dépenses de développement	29 845		2 886	32 731
Concessions, brevets, licences	4 870	33	82	4 985
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	6 501			6 501
Autres	1 067			1 067
Immo. Incorporelles en-cours	2 968		(2 968)	
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>45 251</b>	<b>33</b>		<b>45 284</b>

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Dépenses de développement	21 369	11 039	(1 235)	31 173
Concessions, brevets, licences	3 558	1 273		4 831
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	242			242
Autres	1 067			1 067
<b>Total des amort. et dépréciations (b)</b>	<b>26 236</b>	<b>12 312</b>	<b>(1 235)</b>	<b>37 313</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>19 015</b>	<b>(12 279)</b>	<b>1 235</b>	<b>7 971</b>

### Evolution en 2022

Valeurs brutes (en milliers €)	31/12/2021	Acquisitions	Cessions et virt poste	31/12/2022
Dépenses de développement	20 775	126	8 944	29 845
Concessions, brevets, licences	4 232	279	359	4 870
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	6 501			6 501
Autres	1 067			1 067
Immo. Incorporelles en cours	10 034	2 240	(9 306)	2 968
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>42 609</b>	<b>2 645</b>	<b>(3)</b>	<b>45 251</b>

Amortissements et provisions (en milliers €)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Dépenses de développement	18 542	2 827		21 369
Concessions, brevets, licences	3 175	383		3 558
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	242			242
Autres	1 067			1 067
<b>Total des amort. et dépréciations (b)</b>	<b>23 026</b>	<b>3 210</b>		<b>26 236</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>19 583</b>	<b>(565)</b>	<b>(3)</b>	<b>19 015</b>

(1) Certains fonds font l'objet d'un amortissement linéaire et d'une reprise de provision. Il n'y a eu, ni dotation, ni reprise à compter de 2010.

### Coûts de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans. Par ailleurs s'ils existent dans les comptes des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée, ceux-ci font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

Des frais de développement spécifiques (engagés dans le cadre de contrats signés avec les clients) sont inclus dans les coûts des affaires selon la méthode décrite au paragraphe « Reconnaissance des produits des activités ordinaires ».

En 2022 les immobilisations incorporelles générées en interne dans l'exercice concernaient les dépenses de développement et de réalisation de logiciel et s'élevaient à 2,5 M€ (3,1 M€ en 2021). Au 31 décembre 2023, après application des règles et méthodes appliquées par Sopra Steria Group, aucune dépense de développement générée en interne n'a été reconnue et activée en immobilisation incorporelles.

Au cours de l'exercice 2023, la valeur nette des frais de développement constatée à fin 2022 (soit 11,4 M€ de dépenses activées et immobilisations en-cours) a fait l'objet d'une nouvelle analyse critique en cohérence avec les business plan et les principes et objectifs de Sopra Steria Group. Les tests de dépréciation menés ont conduit à déprécier intégralement les coûts de développements non encore rentrés en phase d'amortissements et de commercialisation à fin 2022.

### Note 15 – Immobilisations corporelles

#### Evolution en 2023

<b>Valeurs brutes (en milliers €)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et virt poste</b>	<b>31/12/2023</b>
Terrains				
Constructions				
Matériel et outillage industriels	2 488	627	763	3 878
Mobilier et matériel de bureau et informatique	9 100	1 078	(8)	10 170
Agencements, installations	8 788	516	62	9 366
Immobilisations corporelles en cours	906	30	(856)	80
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>21 282</b>	<b>2 251</b>	<b>(39)</b>	<b>23 494</b>
<b>Amortissements et provisions (en milliers €)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2023</b>
Terrains				
Constructions				
Installations et matériel industriel	2 131	363		2 494
Mobilier et matériel de bureau et informatique	7 238	1 153	(61)	8 330
Agencements, installations	6 756	1 267	(161)	7 862
<b>Total des amortissements et dépréciations (b)</b>	<b>16 125</b>	<b>2 783</b>	<b>(222)</b>	<b>18 686</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>5 157</b>	<b>(532)</b>	<b>183</b>	<b>4 808</b>

## Evolution en 2022

<b>Valeurs brutes (en milliers €)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et virt poste</b>	<b>31/12/2022</b>
Terrains				
Constructions				
Matériel et outillage industriels	2 186	302		2 488
Mobilier et matériel de bureau et informatique	7 958	1 142		9 100
Agencements, installations	8 351	440	(3)	8 788
Immobilisations corporelles en cours	243	663		906
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>18 738</b>	<b>2 547</b>	<b>(3)</b>	<b>21 282</b>

<b>Amortissements et provisions (en milliers €)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2022</b>
Terrains				
Constructions				
Installations et matériel industriel	2 035	96		2 131
Mobilier et matériel de bureau et informatique	6 588	650		7 238
Agencements, installations	6 046	712	(2)	6 756
<b>Total des amortissements et dépréciations (b)</b>	<b>14 669</b>	<b>1 458</b>	<b>(2)</b>	<b>16 125</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>4 069</b>	<b>1 089</b>	<b>(1)</b>	<b>5 157</b>

## Note 16 – Immobilisations financières

<b>(en milliers €)</b>	<b>Brut au 31/12/2023</b>	<b>Net au 31/12/2023</b>	<b>Brut au 31/12/2022</b>	<b>Net au 31/12/2022</b>
Titres de participation	58 057	47 181	44 392	43 502
Prêts	1 979	1 173	1 580	925
Dépôts et autres	811	761	674	624
<b>Total</b>	<b>60 847</b>	<b>49 115</b>	<b>46 646</b>	<b>45 051</b>

Le détail des titres de participation se trouve dans le tableau qui figure Note 33.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction. La valeur nette de ces prêts versés entre 2018 et 2023 pour une durée de 20 ans et non productifs d'intérêts correspond à leur valeur probable de réalisation. (voir aussi note 3-c page 8)

### Evolution des titres de participation :

<b>(en milliers €)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	44 392	44 392
Acquisitions <sup>(1)</sup>	13 665	
Cessions		
Valeur brute au 31 décembre	<b>58 057</b>	<b>44 392</b>

(1) Acquisition de 100% titres HE SPACE Holding BV le 19 janvier 2023 (Voir Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice).

### Evolution des dépréciations des titres de participation :

<b>(en milliers €)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Dépréciations au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice	890	890
Dotations <sup>(1)</sup>	9 986	
Reprises		
Dépréciations au 31 décembre	<b>10 876</b>	<b>890</b>

(1) La valeur d'acquisition des titres a été comparée avec leur valeur actuelle selon la méthode dite des "discounted cash-flows") et décrite à la note 3-c. Cette méthode a conduit à déprécier la valeur des titres de CS Novidy's à hauteur de 10,0 ME.

## Note 17 – Stocks, en-cours et produits finis

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Montant brut	6 347	5 046
Dépréciation	1 435	494
Montant net	<b>4 912</b>	<b>4 552</b>

En 2023, afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock qui représenteraient plus d'un an de consommation, il a été décidé d'appliquer un coefficient d'obsolescence de 20 % à l'ensemble des stocks, soit une dotation complémentaire de 941 K€ à la fin de l'exercice. Dans la mesure où la majorité des pièces en stocks est de la fourniture et du matériel informatiques, le coefficient de 20% de dépréciation correspond à une durée d'amortissement sur 5 ans du matériel informatique applicable selon les principes et méthodes comptables de Sopra Steria Group.

## Note 18 – Echancier des créances de l'actif circulant et des dettes

### Créances au 31/12/2023

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	94 533	80 846	13 687	1 667	92 866
Avances versées	3 178	3 178			3 178
Autres créances d'exploitation	4 821	4 821			4 821
Comptes courants, autres créances	131 010	85 767	45 243	591	130 419
<b>Total</b>	<b>233 542</b>	<b>174 612</b>	<b>58 930</b>	<b>2 258</b>	<b>231 284</b>

### Créances au 31/12/2022

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	77 442	61 342	16 100	1 481	75 961
Avances versées	3 802	3 802			3 802
Autres créances d'exploitation	6 697	6 697			6 697
Comptes courants, autres créances	88 319	42 073	46 246	591	87 728
<b>Total</b>	<b>176 260</b>	<b>113 914</b>	<b>62 346</b>	<b>2 072</b>	<b>174 188</b>

Les créances à plus d'un an sont composées essentiellement de factures à émettre (13 200 K€ en net fin 2023 contre 16 100 K€ fin 2022) dans le cadre des modalités de détermination du chiffre d'affaires des projets décrites en note 5, ainsi qu'accessoirement des créances douteuses dont la date d'encaissement est difficilement déterminable. En 2023, les créances CIR 2021, 2022 et 2023 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 45 243 K€ et remboursables au bout de 3 ans sont considérés à plus d'un an. De même, en 2022 les créances CIR 2020, 2021 et 2022 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 45 927 K€ sont considérés à plus d'un an.

### Dettes au 31/12/2023

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	12 436	12 436	
Fournisseurs	20 830	20 830	
Dettes fiscales et sociales	49 451	47 251	2 200
Comptes courants groupe et dettes diverses	123 734	123 734	
Produits constatés d'avance	86 180	86 180	
<b>Total</b>	<b>292 631</b>	<b>290 431</b>	<b>2 200</b>

### Dettes au 31/12/2022

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	13 978	13 978	
Fournisseurs	28 342	28 342	
Dettes fiscales et sociales	51 641	48 941	2 700
Comptes courants groupe et dettes diverses	31 617	31 617	
Produits constatés d'avance	61 970	61 970	
<b>Total</b>	<b>187 548</b>	<b>184 848</b>	<b>2 700</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à la différence entre les facturations émises et le Chiffre d'Affaires constaté à l'avancement (Cf. : méthode décrite en note 5).

### Note 19 – Valeurs mobilières de placement

Néant.

### Note 20 – Capitaux propres

Capital Social	En 2023		En 2022	
	En nombre	En valeur €	En nombre	En valeur €
<b>A l'ouverture</b>	321 820	4 891 664	321 820	4 891 664
Augmentation de capital en numéraire				
Opération d'apports / fusions				
<b>A la clôture</b>	<b>321 820</b>	<b>4 891 664</b>	<b>321 820</b>	<b>4 891 664</b>

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Augmentation de capital	Autres	31/12/2023
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	6 825	(2 664)				4 161
Résultat	(2 664)	2 664	(75 500)			(75 500)
Subvention d'Investissement	112				9	121
Provisions Réglementées	214					214
<b>Total</b>	<b>51 712</b>		<b>(75 500)</b>		<b>9</b>	<b>(23 779)</b>

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Augmentation de capital	Autres	31/12/2022
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	6 369	456				6 825
Résultat	456	(456)	(2 664)			(2 664)
Subvention d'Investissement	390				(278)	112
Provisions Réglementées	187				27	214
<b>Total</b>	<b>54 627</b>		<b>(2 664)</b>		<b>(251)</b>	<b>51 712</b>

## Note 21 – Provisions

Provisions réglementées (en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres CS Novidy's	214	214

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Restructurations					
Garanties					
Pénalités	802			300	502
Risque de change	74	142	74		142
Litiges, PAT, divers affaires	2 879	5 868	1 216		7 531
Impôts (*)	2 100	437	1 470		1 067
<b>Total</b>	<b>5 855</b>	<b>6 447</b>	<b>2 760</b>	<b>300</b>	<b>9 242</b>

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Restructurations					
Garanties					
Pénalités	1 286		484		802
Risque de change	64	74	64		74
Litiges, PAT, divers affaires	3 518	2 064	2 674	29	2 879
Impôts (*)		2 100			2 100
<b>Total</b>	<b>4 868</b>	<b>4 238</b>	<b>3 222</b>	<b>29</b>	<b>5 855</b>

(\*) La procédure de vérification de comptabilité a pris fin juin 2023 après acceptation par l'entité des derniers redressements maintenus par l'administration sur les CIR 2018, 2019 et 2020.

## Note 22 – Emprunts et dettes financières

L'intégration au groupe Sopra Steria a eu pour conséquence un réaménagement de l'endettement financier : remboursement des crédits bancaires externes hors PGE (Prêts Garantis par l'Etat), résiliation des contrats de factoring et substitution de l'ensemble de ces financements externes (principalement à long terme) via un financement par compte-courant « groupe » et la mise en place d'une gestion centralisée cashpoolée quotidiennement avec l'entité Sopra Steria Group.

Cette nouvelle dette intercompagnie est considérée comme du financement à court terme et est inscrite au poste « Autres dettes diverses » pour 50,6 M€ à fin décembre 2023.

### Prêts Garantis par l'Etat (Covid-19)

Les « PGE » accordés pour 27 M€ à CS GROUP – France ont été mis en place en août 2020 et renégociés en juin 2021 (intérêts et maturité). Les prêts ont une maturité de 6 ans. Ils ont bénéficié d'un différé de remboursement du capital avec une première échéance payée en août 2023. Au 31 décembre 2023, le capital restant dû plus les intérêts courus forment une dette financière de 20,5 M€. La prochaine échéance annuelle de 7,0M€ est due en août 2024.

### Emprunts obligataires

En date du 28 avril 2023, CS GROUP – France a procédé à l'amortissement anticipé de l'intégralité de son emprunt obligataire refinancé en juillet 2022, soit 20,8M€ (capital, intérêts et frais). L'emprunt obligataire, d'un montant nominal total maximum de 30 M€, à échéance juillet 2029, était souscrit par des fonds de dette gérés par la société de gestion de portefeuille Zencap Asset Management.

### Ligne de financement Banque Européenne d'Investissement

En date 26 juin 2023, CS GROUP – France a remboursé de manière anticipée l'intégralité de sa dette financière avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), soit 13,8 M€ y compris intérêts courus. La ligne de financement d'un montant maximum de 20 millions d'euros avait été consentie en 2017 à CS GROUP – France pour la réalisation de son programme pluriannuel de dépenses de Recherche & Développement.

### Affacturation

Il est rappelé que CS GROUP - France utilisait, avant 2023, une convention d'affacturation avec Crédit Agricole Leasing & Factoring ainsi qu'une ligne de mobilisation de créances commerciales « Loi Dailly » pour ses clients publics et parapublics auprès de Bpifrance. Ces lignes ont été résiliées respectivement les 31 mai et 30 juin 2023.

(en millions €)	à fin 2023		à fin 2022	
	Plafond maximum de crédit	Montant cédé	Plafond maximum de crédit	Montant cédé
Cession de créances Bpifrance	0,00	0,00	12,0	14,6
Affacturation Crédit Agricole Leasing & Factoring	0,00	0,00	18,5	22,8

Pour information, en « Autres Dettes Financières » figurent un montant résiduel de 160 K€ au 31 décembre 2023, correspondant au compte bloqué et intérêts courus, relatif aux droits résiduels acquis avant 2010 par un groupe fermé de salariés (TUP Diginext 2020) au titre de la participation des salariés.

Le tableau ci-dessous donne une répartition de l'endettement net de l'entité (hors comptes bloqués participation des salariés) :

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires et autres (dépôts reçus) :		
– dont à moins d' 1 an	7 366	9 867
– dont à plus d'un an et moins de 5 ans	13 751	32 190
– dont à plus de 5 ans		20 000
Soldes créditeurs de banque		14
<b>Endettement bancaire total (a)</b>	<b>21 117</b>	<b>62 071</b>
Banques et valeurs de placement (b)	204	58 149
<b>Trésorerie (+) / Endettement (-) global (c)= (a)-(b)</b>	<b>20 913</b>	<b>3 922</b>

### Note 23 – Produits à recevoir, charges constatées d'avance, charges à payer, produits constatés d'avance

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits à recevoir rattachés à des comptes d'actif</b>		
Clients factures à établir <sup>(1)</sup>	46 912	58 631
Autres créances	168	558
<b>d) Total</b>	<b>47 080</b>	<b>59 189</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		
<b>Charges à payer rattachées à des comptes de passif</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	187	511
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 510	3 452
Dettes fiscales et sociales	17 204	17 036
Autres dettes		
<b>e) Total</b>	<b>24 901</b>	<b>20 999</b>
<b>f) Produits Constatés d'avance</b>	<b>86 180</b>	<b>61 970</b>
(1) dont 13,2 M€ à plus d'un an (16,1 M€ fin 2022)		

### Note 24 – Entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Bilan</b>		
Participations	57 167	43 502
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	8 125	5 596
Comptes courants et autres (actif)	130 346	81 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4 784)	(7 994)
<b>Compte de résultat</b>		
Autres produits financiers	201	127
Autres charges financières	(2 489)	(1 023)

### Note 25 – Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Défense & Sécurité	71,5	98,0
Cyber	-	0,2
Espace	40,5	43,4
Industrie	53,6	52,6
Central, Divers	2,6	2,4
<b>Total</b>	<b>168,2</b>	<b>196,6</b>
En % par zones géographiques		
France	83,58	87,4
Pays de l'Union Européenne	14,11	11,9
Autres	2,31	0,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Note 26 – Personnel

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Effectif moyen</b>		
Ingénieurs et cadres	1 674	1 629
Collaborateurs, employés	188	162
<b>Total</b>	<b>1 862</b>	<b>1 791</b>

## Rémunérations versées aux dirigeants :

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Organes de Direction (mandataire)		

La société n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres). Il n'existe pas d'engagement envers les dirigeants ou anciens dirigeants au titre des pensions et indemnités assimilées. Données non communiquées en application de l'article R123-198 du Code de Commerce qui dispense d'information concernant la rémunération du Directeur Général qui reviendrait à individualiser un membre de cet organe.

## Note 27 – Dotations aux amortissements et provisions exploitation

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations / reprises (+) aux amortissements	(13 645)	(4 669)
Dotations / reprises (+) aux dépréciations	(1 128)	(199)
Dotations / reprises (+) provisions pour risques et charges	(3 441)	(71)
<b>Total</b>	<b>(18 214)</b>	<b>(4 939)</b>

## Note 28 – Transferts de charges

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et Divers (virements de poste à poste)	1 576	3 413
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>3 413</b>

## Note 29 – Résultat financier

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers/ charges financières	(3 978)	(3 324)
Reprises financières/ dotations financières aux provisions <sup>(1)</sup>	(10 205)	(150)
Différences de change	(78)	254
<b>Total</b>	<b>(14 261)</b>	<b>(3 220)</b>

<sup>(1)</sup> Dotation pour dépréciation des titres de participation dans l'entité CS Novidy's de 9 986 K€. (Voir également Note 16).

## Note 30 – Résultat exceptionnel

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Produits / charges sur opérations de gestion	(3 383)	(7 688)
Reprises / dotations aux provisions	(98)	(1 122)
Produits / charges sur opérations en capital	90	274
<b>Total</b>	<b>(3 391)</b>	<b>(8 536)</b>

Le résultat exceptionnel est composé de :

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Réorganisation Hébergement (frais de remise en état et de restitution)	(800)	(829)
Réorganisation personnel	(1 338)	(2 627)
Litiges <sup>2)</sup>	-	(1 739)
Autres et Honoraires <sup>(1)</sup>	(1 253)	(3 341)
<b>Total</b>	<b>(3 391)</b>	<b>(8 536)</b>

<sup>(1)</sup> dont une provision de 0,5 M€ au titre du contrôle fiscal et des honoraires relatifs à l'acquisition du groupe HE SPACE (0,5 M€) (voir Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice). Il est rappelé qu'en 2022 avaient été constituées une provision de 2,5 M€ au titre des contrôle fiscal et Urssaf en cours et qu'il avait été engagé des honoraires pour 0,7 M€ dans le cadre du plan de transformation « vision 2024 » et du rapprochement avec Sopra Steria.

<sup>(2)</sup> résolution d'un litige sur un projet en 2022-Vior aussi Faits marquants de l'exercice 2022

## Note 31 – Impôt sur les bénéfices

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles <sup>(1)</sup>	(1)	(1)
Crédit d'impôt recherche	14 900	13 845
<b>Total</b>	<b>14 899</b>	<b>13 44</b>

<sup>(1)</sup> Retenue à la source non récupérable. L'entité a constaté un déficit fiscal en 2023 comme en 2022 et n'est donc pas redevable d'impôt sur les sociétés.

## Note 32 – Engagements hors bilan

(en milliers €)	31/12/2023	ref	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>			
Indemnités de départ à la retraite	14 093	a	10 536
Avals, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés (hors avances reçues)	1 075	b	2 246
Créances cédées non échues (Bpifrance)			12 000
Factor			18 500
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		c	37 091
Autres garanties données (loyers)	454	d	454
Instruments de couverture de change		e	
<b>Total</b>	<b>16 427</b>		<b>80 827</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Avals, cautions et garanties			
<b>Total</b>			

**a) Indemnités de départs à la retraite**

Le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Taux de croissance des salaires	2,50%	1,45%
Taux d'actualisation	3,17%	3,65%

Les hypothèses d'estimation de l'engagement ont été alignés sur les paramètres utilisés par Sopra Steria Group en 2023, notamment avec une redéfinition du taux de rotation du personnel.

Le groupe étant essentiellement implanté en zone euro, un seul taux d'actualisation est retenu. Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations des entreprises de première catégorie en retenant une maturité équivalente à celle de l'engagement de retraite.

Le taux de rotation du personnel a été calculé sur un historique de 3 années, par tranche d'âge de 5 ans en retenant comme motifs de départ les démissions, les licenciements et les ruptures conventionnelles.

**b) Aval, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés**

La société, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est amenée à mettre en place des garanties de soumission. Également, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, la société s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, la société est amenée à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place.

**c) Affectation des sûretés réelles consenties**

<b>(en milliers €)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	
Garanties Crédit Agricole Leasing & Factoring <sup>(1)</sup>	0	3 494	Nantissement fonds de garantie et compte de réserve affacturage
Titres de Participation <sup>(1)</sup>	0	33 597	Nantissement Immobilisations Financières

<sup>(1)</sup> Rappel : en 2022, nantissement commun des titres CS Novidy's et CS GROUP - Germany donnés en garantie des obligations Euro PP 2023 de 15 M€, des obligations EuroPP 2025 de 10 M€ et de la ligne BEI de 20 M€ (capital restant dû et intérêts courus inclus). En 2023, dans le cadre de la restructuration de la dette et de la gestion de liquidité, la ligne de financement BEI et les obligations EuroPP ont été entièrement remboursées et les nantissements donnés en garantie ont été levés. De même il a été mis fin à la ligne de factoring avec Crédit Agricole Leasing & Factoring à fin 2023.

**d) Autres garanties**

Les Autres garanties correspondent intégralement aux garanties de loyer émises dans le cadre de lignes de garanties bancaires :

- Locaux sis 22, avenue Galilée au Plessis Robinson, le contrat de bail prévoit une garantie solidaire de la maison-mère, plafonnée à 3 200 K€ correspondant à l'engagement restant de loyers jusqu'au 31 décembre 2025 incluant l'indemnité de restitution ainsi que l'émission d'une garantie bancaire par le preneur CS GROUP - France d'un montant de 300 K€. L'engagement s'éteindra trois mois après la date de libération des locaux.
- Locaux sis à Aix-en-Provence : le contrat prévoit une garantie bancaire de 154 K€ au bénéfice de Batipart Palmer.

e) Instruments de couverture de change

CS GROUP – France a intégré courant 2023 la gestion centralisée du risque de change de Sopra Steria Group. Dans ce cadre a été défini une ligne de garantie de change en USD avec l'entité centralisatrice Sopra Steria group. L'entité n'a donc pas d'engagement avec une contrepartie externe au groupe.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2022, aucune exposition significative au risque de change transactionnel n'avait été identifié sur contrat ou affaire et aucun dispositif externe de couverture de change n'avait été mis en place par l'entité.

**Note 33 – Liste des filiales et participations**

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat exercice <sup>(2)</sup>	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis (nets)	Chiffre affaires de l'exercice 2023 <sup>(1)</sup>	Résultat de l'exercice 2023 <sup>(1)</sup>
<b>Renseignements détaillés (valeur brute des titres &gt; à 1% du capital de CS GROUP - France)</b>								
<b>Filiales (détenues à plus de 50 %)</b>								
CS Canada	209	1 432	100%	215	215	2	16 706	1 194
CS Romania	23	1 662	100%	66	66		5 001	395
CS Novidy's	433	9 405	100%	43 130	33 143		32 978	(10 732)
HE Space Holding BV	500	1 495	100%	13 665	13 665		35 441 <sup>(4)</sup>	
SCYT (Espagne) <sup>(3)</sup>			65%	890				
<b>Participations (détenues entre 20 et 49 %)</b>								
CenProCS Airliance (Allemagne)								
(1) au cours €/devise moyen								
(2) au cours €/devise de clôture								
(3) aucune information disponible : procédure en cours de radiation après liquidation en Espagne depuis 1993.								
(4) Résultat consolidé des								
<b>Renseignements globaux (valeur brute des titres &lt; à 1% du capital de CS GROUP - France)</b>								
				<b>Valeur brute des titres</b>			<b>Valeur nette des titres</b>	
Filiales françaises								
Filiales étrangères					42			42
Participations françaises								
Participations étrangères								

**Note 34 – Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Voir Note 19 de l'Annexe aux Comptes Consolidés Sopra Steria Group.

**Note 35 – Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

## **CS GROUP - France**

Société par actions simplifiée au capital de 4 891 664 euros  
Siège social : 22 avenue Galilée, 92350 Le Plessis-Robinson  
RCS Nanterre 393 135 298

(la « **Société** »)

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 AVRIL 2024**

---

L'an deux-mille vingt-quatre,  
Le trente avril, à douze heures trente,

la société Sopra Steria Group, société anonyme au capital de 20 547 701 euros, dont le siège social est situé PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 Annecy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 326 820 065, et représentée par Monsieur Cyril Malargé, Directeur Général,

agissant en qualité d'associé unique (ci-après l' « **Associé Unique** ») de la Société,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Le texte des décisions proposés à l'Associé Unique,

reconnaissant avoir eu communication de l'ensemble des documents nécessaires à son entière information sur les décisions suivantes, conformément aux dispositions légales et statutaires, statue sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus au Président, au Directeur Général et aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

#### **PREMIERE DECISION (approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Il approuve les dépenses non déductibles fiscalement, au regard du 4° de l'article 39 du Code général des impôts, s'élevant à 93 620 €.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

**DEUXIEME DECISION (quitus au Président, au Directeur Général et aux administrateurs)**

L'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président, au Directeur Général et à tous les administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

**TROISIEME DECISION (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)**

L'Associé Unique, après avoir constaté que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à (75 499 761,40) €, de sorte que le résultat à affecter ressort à :

Résultat de l'exercice	(75 499 761,40) €
Dotation à la réserve légale	-
Report à nouveau antérieur	4 160 833,34 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>(71 338 928,06) €</b>

décide d'affecter la perte de (71 338 928,06) € au « *Report à nouveau* ».

L'Associé Unique constate par ailleurs qu'il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre des exercices clos 2020, 2021 et 2022.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

**QUATRIEME DECISION (mention des conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce)**

L'Associé Unique prend acte qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

**CINQUIEME DECISION (décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce)**

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, après avoir examiné la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvés ce jour,

constate que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social,

décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société et prend acte que sa décision devra faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

**SIXIEME DECISION (pouvoirs pour formalités)**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.**

\*\*\*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Paris, le 30 avril 2024



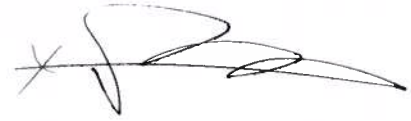
---

**Sopra Steria Group**

Associé Unique

représentée par M. Cyril Malargé





# CS Group France

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société CS Group France,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CS Group France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. Fondement de l'opinion**

### **2.1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 20 juin 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **2.3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable exposé dans la note 1 « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires résultant de l'harmonisation des modalités de reconnaissance du revenu.

## **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 3.1. Evaluation des titres de participation

L'actif de la société CS Group France est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthode comptable sont décrites dans la note 3.C « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaires de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons estimé le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

### 3.2. Reconnaissance du revenu sur les contrats au forfait

La note 5 « Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats des contrats » de l'annexe décrit les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires. Celle-ci dépend notamment de l'estimation du taux d'avancement des projets calculé à partir des systèmes de suivi des projets. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation du chiffre d'affaires, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

## 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### 4.1. Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### 4.2. Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## 5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2024

Le commissaire aux comptes



Aca Nexia  
Représenté par  
Sandrine Gimat

## I. – Bilan

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	<b>31/12/2023</b> <b>Montant net</b>	<b>31/12/2022</b> <b>Montant net</b>
Immobilisations incorporelles	3, 14	7 971	19 015
Immobilisations corporelles	3, 15	4 808	5 157
Immobilisations financières	3, 16	49 115	45 051
<b>Actif immobilisé</b>		<b>61 894</b>	<b>69 223</b>
Stock	4, 17	4 912	4 552
Avances et Acomptes versés sur commandes		3 177	3 802
Clients et comptes rattachés	6, 18	92 866	75 961
Autres créances		135 240	94 425
Disponibilités	22	204	58 149
Charges constatées d'avance	7, 23	1 722	1 888
<b>Actif circulant</b>		<b>238 121</b>	<b>238 777</b>
Charges à répartir et écart de conversion		163	316
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>300 178</b>	<b>308 316</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Capital social	20	4 892	4 892
Primes liées au capital	20	41 839	41 839
Réserve légale	20	489	489
Réserves réglementées	20	5	5
Autres réserves			
Report à nouveau	20	4 161	6 825
Résultat de l'exercice		(75 500)	(2 664)
Subventions d'investissement et Provision réglementées	20	335	326
<b>Capitaux propres</b>		<b>(23 779)</b>	<b>51 712</b>
Autres fonds propres		569	669
Provisions pour risques et charges	9, 21	9 242	5 855
Dettes financières	22	21 484	62 438
Dettes d'exploitation	18	82 718	93 960
Dettes diverses	18	123 734	31 617
Produits constatés d'avance et écart de conversion	7, 18	86 210	62 065
<b>Dettes</b>		<b>323 957</b>	<b>256 604</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>300 178</b>	<b>308 316</b>

## II. – Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	5, 25	168 165	196 624
Production stockée et immobilisée			2 289
Subventions d'exploitation		4 124	3 968
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		4 559	4 640
Autres produits		564	243
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>177 412</b>	<b>207 764</b>
Achats et charges externes		82 764	71 575
Impôts, taxes et versements assimilés		3 238	3 812
Charges de personnel		142 821	130 859
Dotations aux amortissements et provisions	27	21 196	6 165
Autres charges		140	106
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>250 159</b>	<b>212 517</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(72 747)</b>	<b>(4 753)</b>
Produits financiers de participations			
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		273	182
Reprises sur provisions et transferts de charges		101	85
Gains de change		339	699
<b>Produits financiers</b>		<b>713</b>	<b>966</b>
Dotations aux amortissements et provisions financières		10 306	236
Intérêts et charges financiers		4 251	3 506
Pertes de change		417	444
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières			
<b>Charges financières</b>		<b>14 974</b>	<b>4 186</b>
<b>Résultat financier</b>	29	<b>(14 261)</b>	<b>(3 220)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(87 008)</b>	<b>(7 973)</b>
Résultat exceptionnel	30	(3 391)	(8 535)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	31	(14 899)	(13 844)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(75 500)</b>	<b>(2 664)</b>

### III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
Résultat net		(75 500)	(2 664)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		28 516	5 824
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>			4
<i>Autres produits et charges non cash</i>		(90)	(278)
Capacité d'autofinancement	(A)	(47 074)	2 886
Variation du BFR	(B)	47 428	16 110
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	354	18 996
Investissement net d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 109)	(5 192)
Investissement financier net		(14 250)	(661)
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	(17 359)	(5 853)
Remboursement d'emprunts et crédits		(40 940)	(28 370)
Intérêts versés sur emprunt obligataire			
Nouveaux emprunts et crédits			21 799
Augmentation / (réduction) de capital			
Participation versée			(2)
Dividendes versés			
Flux de trésorerie de financement	(E)	(40 940)	(6 573)
Divers	(F)		
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	(57 945)	6 570
Trésorerie en début de période	(H)	58 149	51 579
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)+(I)=(J)	204	58 149

## IV. – Annexe aux comptes sociaux 2023

### Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Le 19 janvier 2023, CS GROUP - France a finalisé l'acquisition de 100% du capital du groupe néerlandais HE SPACE, spécialiste de l'ingénierie spatiale. Classé meilleur fournisseur de l'ESA dans les domaines d'activité notamment de l'ingénierie des composants et de l'observation de la Terre, HE SPACE réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 28 M€ et compte plus de 270 collaborateurs. Cette acquisition renforce la présence européenne du groupe parmi les premiers acteurs européens de l'ingénierie spatiale.

Le 28 février 2023, Sopra Steria a pris le contrôle de CS GROUP SA, actionnaire à 100% de CS GROUP - France, grâce à l'acquisition d'un bloc principal et de l'exercice de promesses de vente qui ont porté ainsi sa participation à 75,06% de CS GROUP. A la suite d'une offre publique d'achat simplifiée et la mise en œuvre sur le marché du retrait obligatoire des actions, Sopra Steria détient depuis le 26 mai 2023 100% de CS GROUP et de ses filiales.

CS GROUP - France et ses filiales sont consolidées dans les comptes de Sopra Steria depuis le 1er mars 2023. A la suite de la transmission universelle de patrimoine de CS GROUP SA à Sopra Steria Group, le 30 décembre 2023, CS GROUP - France est désormais détenue directement à 100% par Sopra Steria Group.

L'intégration au groupe Sopra Steria a eu pour conséquence

Financement :

Au cours de l'exercice 2023, CS GROUP - France a procédé avec Sopra Steria Group à un réaménagement de son endettement financier. Le remboursement des principaux emprunts Zencap et BEI et la résiliation des lignes de financement avec les factors ont été refinancés par Sopra Steria Group avec la mise en place d'un compte-courant groupe et une gestion centralisée de la liquidité de l'entité. Voir note 22.

Changement d'estimation de la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires :

Au cours de l'exercice 2023, CS GROUP - France a mené, avec Sopra Steria Group, une revue approfondie de l'ensemble de ses projets et affaires. Cette analyse détaillée a conduit à revoir les modalités de mesure de l'avancement par les coûts de certains projets afin de les harmoniser avec les modalités de reconnaissance du revenu appliquées chez Sopra Steria Group.

Le changement d'estimation s'est traduit par la comptabilisation au 1<sup>er</sup> mars 2023, au titre des exercices antérieurs, d'une diminution du chiffre d'affaires et de la facture à établir associés aux projets concernés de l'ordre de 56,1 M€.

### Note 2 – Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société CS GROUP - France ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le Code de Commerce, le Plan Comptable Général (règlement 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant actualisé par la suite), ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires, les tests de valeurs sur les actifs et les provisions. Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants

définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques et les comptes sont alors mis à jour.

### **Note 3 – Immobilisations et amortissements**

#### **a) Immobilisations incorporelles**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des :

- brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation,
- logiciels d'application, amortis sur 3 à 6,66 ans,
- fonds de commerce acquis ou reçus en apport,
- frais de développement.

#### **Fonds de Commerce :**

Conformément au règlement 2015-06 du 23-11-2015 de l'ANC, les « mali techniques » sont classés selon leur affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés.

Suivant cette règle, le « mali » de 2,6 M€ dégagé lors de la Transmission Universelle de Patrimoine de Diginext en 2020 ainsi que celui de 2,2 M€ affectable aux titres de participation Diginext, sont classés en fonds de commerce.

Les fonds de commerce font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et une dépréciation est constatée lorsque les circonstances le justifient.

#### **Frais de recherche et développement :**

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans.

Les frais de développement spécifiques à la réalisation d'un contrat et ne conduisant pas à un produit réutilisable sont inclus dans le coût de ce contrat.

## ***b) Immobilisations corporelles***

### **Valeurs brutes**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur historique d'acquisition ou pour leur coût de production. Seuls les biens, dont la société est propriétaire, sont immobilisés.

### **Amortissements**

L'amortissement pour dépréciation est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et est comptabilisé en charges d'exploitation.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Constructions et aménagements	10 à 25 ans
Gros matériels d'usine et mobilier administratif	3 à 10 ans
Matériel d'entreprise et matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans
Outillages	2 à 5 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation économique est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, la société est amenée à réaliser un test de dépréciation. Dans le cas où la valeur actuelle serait inférieure au montant net, une dépréciation est enregistrée.

## ***c) Immobilisations financières***

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au prix de revient des titres et sont amortis par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Lorsque les titres de société sont acquis avec une clause de complément de prix dépendant des performances pluriannuelles futures de l'entreprise, la valeur d'inscription au bilan tient compte de cette estimation provisoire du complément de prix sous le poste "dettes sur immobilisations". Cette estimation est mise à jour à chaque arrêté annuel.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation éventuellement majoré du « mali technique » affectée à ces mêmes titres à leur valeur actuelle obtenue par le test de valeur.

Le test de valeur a été conduit en utilisant une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- Les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 3 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital.
- La valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle.
- Les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

En 2023 les tests de valeur ainsi que l'analyse de leur sensibilité ont conduit à la constatation d'une perte de valeur des titres de CS Novidy's à hauteur de 9,9 M€ à la clôture.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction, non productifs d'intérêts et d'une durée de 20 ans à l'origine, sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation. Au 31/12/2023 reste en créance dans les comptes le prêt effectué dans le cadre de la participation due au titre de l'exercice 2023 2022 2021 2020, 2019 et 2018 et basée sur la masse salariale 2022 2021 2020 2019, 2018 et 2017 et la provision pour dépréciation associée s'élève à 0,8 M€.

#### **Note 4 – Valeurs d'exploitation**

Les éléments stockés par CS GROUP – France sont essentiellement composés de (i) Pièces de rechange informatiques, (ii) de composants et matériels informatiques, cartes, câblages et autres outillages utilisés dans le cadre des activités d'intégration de systèmes et de déploiement des installations clients ainsi que de (iii) produits finis et semi-finis provenant d'assemblage de composants informatiques pour les activités d'intégration de systèmes.

Les matériels et fournitures sont évalués à leur coût de revient suivant la méthode du prix moyen pondéré. Les coûts inclus dans les produits finis et semi-finis comprennent les coûts directement rattachables et une quote-part des frais indirects de production hors frais financiers.

Les stocks de matériels et fournitures sont dépréciés afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation (notamment afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock).

#### **Note 5 – Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires et des résultats des contrats**

Le chiffre d'affaires est présenté net des rabais, remises ou ristournes.

Pour les contrats de prestation de services au forfait, qu'il s'agisse de la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des coûts sans incorporation de frais financiers. Le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Les prestations sont facturées au client lors d'étapes prédéfinies, ceci entraîne la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque cette facturation n'est pas en phase avec l'avancement.

Les prestations relatives aux contrats au forfait figurent au bilan en créances clients pour celles, non payées, ayant fait l'objet de facture ou en factures à émettre pour la quote-part de prestations réalisées mais non facturées. La quote-part de factures émises au-delà de l'avancement mérité figure au passif du bilan en produits constatés d'avance.

L'obtention d'avenants entraîne l'actualisation de la marge à terminaison et par conséquent de la marge dégagée et du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, lorsqu'il est prévisible que le coût de revient prévisionnel d'un contrat soit supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence. Il est tenu compte, dans l'estimation de ces pertes, des produits à recevoir fondés sur des dispositions contractuelles spécifiques, des sentences judiciaires ou d'opérations dont le déroulement est en cours.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de leur réalisation.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les livraisons de produits (matériels ou logiciels) sont constatés lors de leur livraison.

#### **Note 6 – Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances, lorsque la valeur d'inventaire, basée sur une estimation de la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances portant sur des clients non publics et dont l'échéance est dépassée, une dépréciation est constatée afin de tenir compte d'un risque de non-recouvrabilité.

#### **Note 7 – Produits et charges constatés d'avances**

Les charges constatées d'avances concernent essentiellement les loyers et charges s'y rapportant, les assurances, et la maintenance.

Les produits constatés d'avances résultent des modalités de détermination du chiffre d'affaires décrites en note 5 ci-dessus.

#### **Note 8 – Conversion des éléments en monnaies étrangères**

Les achats et les ventes en monnaies étrangères sont comptabilisés en retenant le taux de change du mois de l'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances, disponibilités et dettes en devises sont ré-estimées en fonction du dernier cours de change, à l'exception des créances et des dettes faisant l'objet d'un contrat de couverture de change à terme qui sont converties au cours de couverture.

La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes de change latentes sont couvertes par une provision pour risques.

#### **Note 9 – Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Peuvent y figurer notamment les :

- provisions pour restructuration qui couvrent, dès que le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant la date de clôture, essentiellement les frais de licenciement et départs, les coûts de fermeture d'exploitation, de mise au rebut d'immobilisations.
- provisions sur affaires qui couvrent les provisions pour pertes à terminaison sur contrats, les pénalités sur marchés et les provisions pour garanties données aux clients lorsqu'elles ne sont pas incluses dans les charges prévisionnelles du contrat.
- provisions pour litiges qui couvrent essentiellement les risques sur affaires, les litiges prud'homains et les litiges sur cessions d'actifs.

Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours ou prévisible.

#### **Note 10 – Exemption des comptes consolidés**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, la société CS GROUP - France est intégrée globalement dans la consolidation de Sopra Steria Group dont le siège social est sis 3 rue du Pré Faucon à Annecy-le-Vieux, Siren : 326 820 065. Conformément à l'article L 233-17 du Code Commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

#### **Note 11 – Situation fiscale**

La société est entrée dans le groupe d'intégration fiscale de Sopra Steria Group avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 du fait de la fusion entre les sociétés CS GROUP SA et Sopra Steria Group au 30 décembre 2023. Il est rappelé que la société faisait partie depuis 1992 du groupe d'intégration fiscale créé par la société mère CS GROUP SA (tête de groupe).

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficie à la société mère. Néanmoins, compte tenu des dispositions prévues dans les conventions avec les filiales intégrées, les économies d'impôt constatées par la tête du groupe fiscal au cours de l'exercice résultant de l'utilisation du déficit fiscal transmis par l'entité intégrée n'est que provisoire puisqu'elle sera prise en compte au niveau de l'entité intégrée pour la détermination de l'impôt des exercices suivants.

#### **Note 12 – Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tel que plus ou moins-values liées aux cessions, coûts d'acquisitions, charges de restructuration, litiges d'un montant particulièrement significatif ou mises au rebut d'immobilisations.

#### **Note 13 – Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés**

La société n'est engagée que dans un régime à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

En ce qui concerne les indemnités de départ en retraite, elles sont comptabilisées en charge dans l'exercice de leur versement effectif. Les droits acquis par l'ensemble du personnel, toutes classes d'âges confondues, font l'objet d'une évaluation annuelle en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société et sont portés en engagement hors bilan.

Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière.

## Note 14 – Immobilisations incorporelles

### Evolution en 2023

<b>Valeurs brutes (en milliers €)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et virt poste</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépenses de développement	29 845		2 886	32 731
Concessions, brevets, licences	4 870	33	82	4 985
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	6 501			6 501
Autres	1 067			1 067
Immo. Incorporelles en-cours	2 968		(2 968)	
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>45 251</b>	<b>33</b>		<b>45 284</b>

<b>Amortissements et provisions (en milliers €)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2023</b>
Dépenses de développement	21 369	11 039	(1 235)	31 173
Concessions, brevets, licences	3 558	1 273		4 831
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	242			242
Autres	1 067			1 067
<b>Total des amort. et dépréciations (b)</b>	<b>26 236</b>	<b>12 312</b>	<b>(1 235)</b>	<b>37 313</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>19 015</b>	<b>(12 279)</b>	<b>1 235</b>	<b>7 971</b>

### Evolution en 2022

<b>Valeurs brutes (en milliers €)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et virt poste</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépenses de développement	20 775	126	8 944	29 845
Concessions, brevets, licences	4 232	279	359	4 870
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	6 501			6 501
Autres	1 067			1 067
Immo. Incorporelles en cours	10 034	2 240	(9 306)	2 968
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>42 609</b>	<b>2 645</b>	<b>(3)</b>	<b>45 251</b>

<b>Amortissements et provisions (en milliers €)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2022</b>
Dépenses de développement	18 542	2 827		21 369
Concessions, brevets, licences	3 175	383		3 558
Fonds de Commerce et droit au bail <sup>(1)</sup>	242			242
Autres	1 067			1 067
<b>Total des amort. et dépréciations (b)</b>	<b>23 026</b>	<b>3 210</b>		<b>26 236</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>19 583</b>	<b>(565)</b>	<b>(3)</b>	<b>19 015</b>

(1) Certains fonds font l'objet d'un amortissement linéaire et d'une reprise de provision. Il n'y a eu, ni dotation, ni reprise à compter de 2010.

## Coûts de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des conditions suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation ainsi que la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs liés à la capacité à mettre en service et vendre l'immobilisation ;
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à l'investissement.

Les frais de développement de logiciels sont ceux encourus durant les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des phases antérieures sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité (consommation des avantages économiques futurs) généralement de 3 ans. Par ailleurs s'ils existent dans les comptes des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée, ceux-ci font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

Des frais de développement spécifiques (engagés dans le cadre de contrats signés avec les clients) sont inclus dans les coûts des affaires selon la méthode décrite au paragraphe « Reconnaissance des produits des activités ordinaires ».

En 2022 les immobilisations incorporelles générées en interne dans l'exercice concernaient les dépenses de développement et de réalisation de logiciel et s'élevaient à 2,5 M€ (3,1 M€ en 2021). Au 31 décembre 2023, après application des règles et méthodes appliquées par Sopra Steria Group, aucune dépense de développement générée en interne n'a été reconnue et activée en immobilisation incorporelles.

Au cours de l'exercice 2023, la valeur nette des frais de développement constatée à fin 2022 (soit 11,4 M€ de dépenses activées et immobilisations en-cours) a fait l'objet d'une nouvelle analyse critique en cohérence avec les business plan et les principes et objectifs de Sopra Steria Group. Les tests de dépréciation menés ont conduit à déprécier intégralement les coûts de développements non encore rentrés en phase d'amortissements et de commercialisation à fin 2022.

## Note 15 – Immobilisations corporelles

### Evolution en 2023

<b>Valeurs brutes (en milliers €)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et virt poste</b>	<b>31/12/2023</b>
Terrains				
Constructions				
Matériel et outillage industriels	2 488	627	763	3 878
Mobilier et matériel de bureau et informatique	9 100	1 078	(8)	10 170
Agencements, installations	8 788	516	62	9 366
Immobilisations corporelles en cours	906	30	(856)	80
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>21 282</b>	<b>2 251</b>	<b>(39)</b>	<b>23 494</b>
<b>Amortissements et provisions (en milliers €)</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2023</b>
Terrains				
Constructions				
Installations et matériel industriel	2 131	363		2 494
Mobilier et matériel de bureau et informatique	7 238	1 153	(61)	8 330
Agencements, installations	6 756	1 267	(161)	7 862
<b>Total des amortissements et dépréciations (b)</b>	<b>16 125</b>	<b>2 783</b>	<b>(222)</b>	<b>18 686</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>5 157</b>	<b>(532)</b>	<b>183</b>	<b>4 808</b>

## Evolution en 2022

<b>Valeurs brutes (en milliers €)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions et virt poste</b>	<b>31/12/2022</b>
Terrains				
Constructions				
Matériel et outillage industriels	2 186	302		2 488
Mobilier et matériel de bureau et informatique	7 958	1 142		9 100
Agencements, installations	8 351	440	(3)	8 788
Immobilisations corporelles en cours	243	663		906
<b>Total des valeurs brutes (a)</b>	<b>18 738</b>	<b>2 547</b>	<b>(3)</b>	<b>21 282</b>

<b>Amortissements et provisions (en milliers €)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2022</b>
Terrains				
Constructions				
Installations et matériel industriel	2 035	96		2 131
Mobilier et matériel de bureau et informatique	6 588	650		7 238
Agencements, installations	6 046	712	(2)	6 756
<b>Total des amortissements et dépréciations (b)</b>	<b>14 669</b>	<b>1 458</b>	<b>(2)</b>	<b>16 125</b>
<b>Total net (a)-(b)</b>	<b>4 069</b>	<b>1 089</b>	<b>(1)</b>	<b>5 157</b>

## Note 16 – Immobilisations financières

<b>(en milliers €)</b>	<b>Brut au 31/12/2023</b>	<b>Net au 31/12/2023</b>	<b>Brut au 31/12/2022</b>	<b>Net au 31/12/2022</b>
Titres de participation	58 057	47 181	44 392	43 502
Prêts	1 979	1 173	1 580	925
Dépôts et autres	811	761	674	624
<b>Total</b>	<b>60 847</b>	<b>49 115</b>	<b>46 646</b>	<b>45 051</b>

Le détail des titres de participation se trouve dans le tableau qui figure Note 33.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction. La valeur nette de ces prêts versés entre 2018 et 2023 pour une durée de 20 ans et non productifs d'intérêts correspond à leur valeur probable de réalisation. (voir aussi note 3-c page 8)

### Evolution des titres de participation :

<b>(en milliers €)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	44 392	44 392
Acquisitions <sup>(1)</sup>	13 665	
Cessions		
Valeur brute au 31 décembre	<b>58 057</b>	<b>44 392</b>

(1) Acquisition de 100% titres HE SPACE Holding BV le 19 janvier 2023 (Voir Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice).

### Evolution des dépréciations des titres de participation :

<b>(en milliers €)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Dépréciations au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice	890	890
Dotations <sup>(1)</sup>	9 986	
Reprises		
Dépréciations au 31 décembre	<b>10 876</b>	<b>890</b>

(1) La valeur d'acquisition des titres a été comparée avec leur valeur actuelle selon la méthode dite des "discounted cash-flows") et décrite à la note 3-c. Cette méthode a conduit à déprécier la valeur des titres de CS Novidy's à hauteur de 10,0 M€.

## Note 17 – Stocks, en-cours et produits finis

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Montant brut	6 347	5 046
Dépréciation	1 435	494
Montant net	<b>4 912</b>	<b>4 552</b>

En 2023, afin de couvrir le risque d'obsolescence ou de non-réalisation des pièces en stock qui représenteraient plus d'un an de consommation, il a été décidé d'appliquer un coefficient d'obsolescence de 20 % à l'ensemble des stocks, soit une dotation complémentaire de 941 K€ à la fin de l'exercice. Dans la mesure où la majorité des pièces en stocks est de la fourniture et du matériel informatiques, le coefficient de 20% de dépréciation correspond à une durée d'amortissement sur 5 ans du matériel informatique applicable selon les principes et méthodes comptables de Sopra Steria Group.

## Note 18 – Echancier des créances de l'actif circulant et des dettes

### Créances au 31/12/2023

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	94 533	80 846	13 687	1 667	92 866
Avances versées	3 178	3 178			3 178
Autres créances d'exploitation	4 821	4 821			4 821
Comptes courants, autres créances	131 010	85 767	45 243	591	130 419
<b>Total</b>	<b>233 542</b>	<b>174 612</b>	<b>58 930</b>	<b>2 258</b>	<b>231 284</b>

### Créances au 31/12/2022

(en milliers €)	Valeur brute	A moins d'un an	A plus d'un an	Dépréciations	Valeur nette
Clients	77 442	61 342	16 100	1 481	75 961
Avances versées	3 802	3 802			3 802
Autres créances d'exploitation	6 697	6 697			6 697
Comptes courants, autres créances	88 319	42 073	46 246	591	87 728
<b>Total</b>	<b>176 260</b>	<b>113 914</b>	<b>62 346</b>	<b>2 072</b>	<b>174 188</b>

Les créances à plus d'un an sont composées essentiellement de factures à émettre (13 200 K€ en net fin 2023 contre 16 100 K€ fin 2022) dans le cadre des modalités de détermination du chiffre d'affaires des projets décrites en note 5, ainsi qu'accessoirement des créances douteuses dont la date d'encaissement est difficilement déterminable. En 2023, les créances CIR 2021, 2022 et 2023 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 45 243 K€ et remboursables au bout de 3 ans sont considérés à plus d'un an. De même, en 2022 les créances CIR 2020, 2021 et 2022 enregistrées en compte courant « Intégration Fiscale » pour 45 927 K€ sont considérés à plus d'un an.

### Dettes au 31/12/2023

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	12 436	12 436	
Fournisseurs	20 830	20 830	
Dettes fiscales et sociales	49 451	47 251	2 200
Comptes courants groupe et dettes diverses	123 734	123 734	
Produits constatés d'avance	86 180	86 180	
<b>Total</b>	<b>292 631</b>	<b>290 431</b>	<b>2 200</b>

### Dettes au 31/12/2022

(en milliers €)	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Avances et acomptes reçus	13 978	13 978	
Fournisseurs	28 342	28 342	
Dettes fiscales et sociales	51 641	48 941	2 700
Comptes courants groupe et dettes diverses	31 617	31 617	
Produits constatés d'avance	61 970	61 970	
<b>Total</b>	<b>187 548</b>	<b>184 848</b>	<b>2 700</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à la différence entre les facturations émises et le Chiffre d'Affaires constaté à l'avancement (Cf. : méthode décrite en note 5).

### Note 19 – Valeurs mobilières de placement

Néant.

### Note 20 – Capitaux propres

Capital Social	En 2023		En 2022	
	En nombre	En valeur €	En nombre	En valeur €
<b>A l'ouverture</b>	321 820	4 891 664	321 820	4 891 664
Augmentation de capital en numéraire				
Opération d'apports / fusions				
<b>A la clôture</b>	<b>321 820</b>	<b>4 891 664</b>	<b>321 820</b>	<b>4 891 664</b>

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Résultat 2023	Augmentation de capital	Autres	31/12/2023
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	6 825	(2 664)				4 161
Résultat	(2 664)	2 664	(75 500)			(75 500)
Subvention d'Investissement	112				9	121
Provisions Réglementées	214					214
<b>Total</b>	<b>51 712</b>		<b>(75 500)</b>		<b>9</b>	<b>(23 779)</b>

Variation des capitaux propres (en milliers €)	31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Résultat 2022	Augmentation de capital	Autres	31/12/2022
Capital social	4 892					4 892
Primes diverses	41 839					41 839
Réserve légale	489					489
Autres réserves	5					5
Report à nouveau	6 369	456				6 825
Résultat	456	(456)	(2 664)			(2 664)
Subvention d'Investissement	390				(278)	112
Provisions Réglementées	187				27	214
<b>Total</b>	<b>54 627</b>		<b>(2 664)</b>		<b>(251)</b>	<b>51 712</b>

## Note 21 – Provisions

Provisions réglementées (en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres CS Novidy's	214	214

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Restructurations					
Garanties					
Pénalités	802			300	502
Risque de change	74	142	74		142
Litiges, PAT, divers affaires	2 879	5 868	1 216		7 531
Impôts (*)	2 100	437	1 470		1 067
<b>Total</b>	<b>5 855</b>	<b>6 447</b>	<b>2 760</b>	<b>300</b>	<b>9 242</b>

Provisions pour risques et charges (en milliers €)	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Restructurations					
Garanties					
Pénalités	1 286		484		802
Risque de change	64	74	64		74
Litiges, PAT, divers affaires	3 518	2 064	2 674	29	2 879
Impôts (*)		2 100			2 100
<b>Total</b>	<b>4 868</b>	<b>4 238</b>	<b>3 222</b>	<b>29</b>	<b>5 855</b>

(\*) La procédure de vérification de comptabilité a pris fin juin 2023 après acceptation par l'entité des derniers redressements maintenus par l'administration sur les CIR 2018, 2019 et 2020.

## Note 22 – Emprunts et dettes financières

L'intégration au groupe Sopra Steria a eu pour conséquence un réaménagement de l'endettement financier : remboursement des crédits bancaires externes hors PGE (Prêts Garantis par l'Etat), résiliation des contrats de factoring et substitution de l'ensemble de ces financements externes (principalement à long terme) via un financement par compte-courant « groupe » et la mise en place d'une gestion centralisée cashpoolée quotidiennement avec l'entité Sopra Steria Group.

Cette nouvelle dette intercompagnie est considérée comme du financement à court terme et est inscrite au poste « Autres dettes diverses » pour 50,6 M€ à fin décembre 2023.

### Prêts Garantis par l'Etat (Covid-19)

Les « PGE » accordés pour 27 M€ à CS GROUP – France ont été mis en place en août 2020 et renégociés en juin 2021 (intérêts et maturité). Les prêts ont une maturité de 6 ans. Ils ont bénéficié d'un différé de remboursement du capital avec une première échéance payée en août 2023. Au 31 décembre 2023, le capital restant dû plus les intérêts courus forment une dette financière de 20,5 M€. La prochaine échéance annuelle de 7,0M€ est due en août 2024.

### Emprunts obligataires

En date du 28 avril 2023, CS GROUP – France a procédé à l'amortissement anticipé de l'intégralité de son emprunt obligataire refinancé en juillet 2022, soit 20,8M€ (capital, intérêts et frais). L'emprunt obligataire, d'un montant nominal total maximum de 30 M€, à échéance juillet 2029, était souscrit par des fonds de dette gérés par la société de gestion de portefeuille Zencap Asset Management.

### Ligne de financement Banque Européenne d'Investissement

En date 26 juin 2023, CS GROUP – France a remboursé de manière anticipée l'intégralité de sa dette financière avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), soit 13,8 M€ y compris intérêts courus. La ligne de financement d'un montant maximum de 20 millions d'euros avait été consentie en 2017 à CS GROUP – France pour la réalisation de son programme pluriannuel de dépenses de Recherche & Développement.

### Affacturation

Il est rappelé que CS GROUP - France utilisait, avant 2023, une convention d'affacturation avec Crédit Agricole Leasing & Factoring ainsi qu'une ligne de mobilisation de créances commerciales « Loi Dailly » pour ses clients publics et parapublics auprès de Bpifrance. Ces lignes ont été résiliées respectivement les 31 mai et 30 juin 2023.

(en millions €)	à fin 2023		à fin 2022	
	Plafond maximum de crédit	Montant cédé	Plafond maximum de crédit	Montant cédé
Cession de créances Bpifrance	0,00	0,00	12,0	14,6
Affacturation Crédit Agricole Leasing & Factoring	0,00	0,00	18,5	22,8

Pour information, en « Autres Dettes Financières » figurent un montant résiduel de 160 K€ au 31 décembre 2023, correspondant au compte bloqué et intérêts courus, relatif aux droits résiduels acquis avant 2010 par un groupe fermé de salariés (TUP Diginext 2020) au titre de la participation des salariés.

Le tableau ci-dessous donne une répartition de l'endettement net de l'entité (hors comptes bloqués participation des salariés) :

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires et autres (dépôts reçus) :		
- dont à moins d' 1 an	7 366	9 867
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	13 751	32 190
- dont à plus de 5 ans		20 000
Soldes créditeurs de banque		14
<b>Endettement bancaire total (a)</b>	<b>21 117</b>	<b>62 071</b>
Banques et valeurs de placement (b)	204	58 149
<b>Trésorerie (+) / Endettement (-) global (c)= (a)-(b)</b>	<b>20 913</b>	<b>3 922</b>

### Note 23 – Produits à recevoir, charges constatées d'avance, charges à payer, produits constatés d'avance

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits à recevoir rattachés à des comptes d'actif</b>		
Clients factures à établir <sup>(1)</sup>	46 912	58 631
Autres créances	168	558
<b>d) Total</b>	<b>47 080</b>	<b>59 189</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		
<b>Charges à payer rattachées à des comptes de passif</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	187	511
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 510	3 452
Dettes fiscales et sociales	17 204	17 036
Autres dettes		
<b>e) Total</b>	<b>24 901</b>	<b>20 999</b>
<b>f) Produits Constatés d'avance</b>	<b>86 180</b>	<b>61 970</b>

(1) dont 13,2 M€ à plus d'un an (16,1 M€ fin 2022)

### Note 24 – Entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Bilan</b>		
Participations	57 167	43 502
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	8 125	5 596
Comptes courants et autres (actif)	130 346	81 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4 784)	(7 994)
<b>Compte de résultat</b>		
Autres produits financiers	201	127
Autres charges financières	(2 489)	(1 023)

### Note 25 – Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Défense & Sécurité	71,5	98,0
Cyber	-	0,2
Espace	40,5	43,4
Industrie	53,6	52,6
Central, Divers	2,6	2,4
<b>Total</b>	<b>168,2</b>	<b>196,6</b>
En % par zones géographiques		
France	83,58	87,4
Pays de l'Union Européenne	14,11	11,9
Autres	2,31	0,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Note 26 – Personnel

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Effectif moyen</b>		
Ingénieurs et cadres	1 674	1 629
Collaborateurs, employés	188	162
<b>Total</b>	<b>1 862</b>	<b>1 791</b>

## Rémunérations versées aux dirigeants :

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Organes de Direction (mandataire)		

La société n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres). Il n'existe pas d'engagement envers les dirigeants ou anciens dirigeants au titre des pensions et indemnités assimilées. Données non communiquées en application de l'article R123-198 du Code de Commerce qui dispense d'information concernant la rémunération du Directeur Général qui reviendrait à individualiser un membre de cet organe.

## Note 27 – Dotations aux amortissements et provisions exploitation

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations / reprises (+) aux amortissements	(13 645)	(4 669)
Dotations / reprises (+) aux dépréciations	(1 128)	(199)
Dotations / reprises (+) provisions pour risques et charges	(3 441)	(71)
<b>Total</b>	<b>(18 214)</b>	<b>(4 939)</b>

## Note 28 – Transferts de charges

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et Divers (virements de poste à poste)	1 576	3 413
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>3 413</b>

## Note 29 – Résultat financier

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers/ charges financières	(3 978)	(3 324)
Reprises financières/ dotations financières aux provisions <sup>(1)</sup>	(10 205)	(150)
Différences de change	(78)	254
<b>Total</b>	<b>(14 261)</b>	<b>(3 220)</b>

<sup>(1)</sup> Dotation pour dépréciation des titres de participation dans l'entité CS Novidy's de 9 986 K€. (Voir également Note 16).

## Note 30 – Résultat exceptionnel

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Produits / charges sur opérations de gestion	(3 383)	(7 688)
Reprises / dotations aux provisions	(98)	(1 122)
Produits / charges sur opérations en capital	90	274
<b>Total</b>	<b>(3 391)</b>	<b>(8 536)</b>

Le résultat exceptionnel est composé de :

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Réorganisation Hébergement (frais de remise en état et de restitution)	(800)	(829)
Réorganisation personnel	(1 338)	(2 627)
Litiges <sup>(2)</sup>	.	(1 739)
Autres et Honoraires <sup>(1)</sup>	(1 253)	(3 341)
<b>Total</b>	<b>(3 391)</b>	<b>(8 536)</b>

<sup>(1)</sup> dont une provision de 0,5 M€ au titre du contrôle fiscal et des honoraires relatifs à l'acquisition du groupe HE SPACE (0,5 M€) (voir Note 1 - Faits caractéristiques de l'exercice). Il est rappelé qu'en 2022 avaient été constituées une provision de 7,5 M€ au titre des contrôle fiscal et Urssaf en cours et qu'il avait été engagé des honoraires pour 0,7 M€ dans le cadre du plan de transformation « vision 2024 » et du rapprochement avec Sopra Steria.

<sup>(2)</sup> résolution d'un litige sur un projet en 2022-Vior aussi Faits marquants de l'exercice 2022.

## Note 31 – Impôt sur les bénéfices

(en milliers €)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles <sup>(1)</sup>	(1)	(1)
Crédit d'impôt recherche	14 900	13 845
<b>Total</b>	<b>14 899</b>	<b>13 44</b>

<sup>(1)</sup> Retenue à la source non récupérable. L'entité a constaté un déficit fiscal en 2023 comme en 2022 et n'est donc pas redevable d'impôt sur les sociétés.

## Note 32 – Engagements hors bilan

(en milliers €)	31/12/2023	ref	31/12/2022
<b>Engagements donnés</b>			
Indemnités de départ à la retraite	14 093	a	10 536
Avals, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés (hors avances reçues)	1 075	b	2 246
Créances cédées non échues (Bpifrance)			12 000
Factor			18 500
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		c	37 091
Autres garanties données (loyers)	454	d	454
Instruments de couverture de change		e	
<b>Total</b>	<b>16 427</b>		<b>80 827</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Avals, cautions et garanties			
<b>Total</b>			

**a) Indemnités de départs à la retraite**

Le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite s'appuie sur les principales hypothèses suivantes :

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Taux de croissance des salaires	2,50%	1,45%
Taux d'actualisation	3,17%	3,65%

Les hypothèses d'estimation de l'engagement ont été alignés sur les paramètres utilisés par Sopra Steria Group en 2023, notamment avec une redéfinition du taux de rotation du personnel.

Le groupe étant essentiellement implanté en zone euro, un seul taux d'actualisation est retenu. Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations des entreprises de première catégorie en retenant une maturité équivalente à celle de l'engagement de retraite.

Le taux de rotation du personnel a été calculé sur un historique de 3 années, par tranche d'âge de 5 ans en retenant comme motifs de départ les démissions, les licenciements et les ruptures conventionnelles.

**b) Aval, cautions et engagements liés à l'exécution des marchés**

La société, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est amenée à mettre en place des garanties de soumission. Également, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, la société s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, la société est amenée à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place.

**c) Affectation des sûretés réelles consenties**

<b>(en milliers €)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	
Garanties Crédit Agricole Leasing & Factoring <sup>(1)</sup>	0	3 494	Nantissement fonds de garantie et compte de réserve affacturation
Titres de Participation <sup>(1)</sup>	0	33 597	Nantissement Immobilisations Financières

<sup>(1)</sup> Rappel : en 2022, nantissement commun des titres CS Novidy's et CS GROUP - Germany donnés en garantie des obligations Euro PP 2023 de 15 M€, des obligations EuroPP 2025 de 10 M€ et de la ligne BEI de 20 M€ (capital restant dû et intérêts courus inclus). En 2023, dans le cadre de la restructuration de la dette et de la gestion de liquidité, la ligne de financement BEI et les obligations EuroPP ont été entièrement remboursées et les nantissements donnés en garantie ont été levés. De même il a été mis fin à la ligne de factoring avec Crédit Agricole Leasing & Factoring à fin 2023.

**d) Autres garanties**

Les Autres garanties correspondent intégralement aux garanties de loyer émises dans le cadre de lignes de garanties bancaires :

- Locaux sis 22, avenue Galilée au Plessis Robinson, le contrat de bail prévoit une garantie solidaire de la maison-mère, plafonnée à 3 200 K€ correspondant à l'engagement restant de loyers jusqu'au 31 décembre 2025 incluant l'indemnité de restitution ainsi que l'émission d'une garantie bancaire par le preneur CS GROUP - France d'un montant de 300 K€. L'engagement s'éteindra trois mois après la date de libération des locaux.
- Locaux sis à Aix-en-Provence : le contrat prévoit une garantie bancaire de 154 K€ au bénéfice de Batipart Palmer.

e) Instruments de couverture de change

CS GROUP – France a intégré courant 2023 la gestion centralisée du risque de change de Sopra Steria Group. Dans ce cadre a été défini une ligne de garantie de change en USD avec l'entité centralisatrice Sopra Steria group. L'entité n'a donc pas d'engagement avec une contrepartie externe au groupe.

Il est rappelé qu'au cours de l'exercice 2022, aucune exposition significative au risque de change transactionnel n'avait été identifié sur contrat ou affaire et aucun dispositif externe de couverture de change n'avait été mis en place par l'entité.

**Note 33 – Liste des filiales et participations**

Dénomination	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat exercice <sup>(2)</sup>	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis (nets)	Chiffre affaires de l'exercice 2023 <sup>(1)</sup>	Résultat de l'exercice 2023 <sup>(1)</sup>
<b>Renseignements détaillés (valeur brute des titres &gt; à 1% du capital de CS GROUP - France)</b>								
<b>Filiales (détenues à plus de 50 %)</b>								
CS Canada	209	1 432	100%	215	215	2	16 706	1 194
CS Romania	23	1 662	100%	66	66		5 001	395
CS Novidy's	433	9 405	100%	43 130	33 143		32 978	(10 732)
HE Space Holding BV	500	1 495	100%	13 665	13 665		35 441 <sup>(4)</sup>	
SCYT (Espagne) <sup>(3)</sup>			65%	890	-			
<b>Participations (détenues entre 20 et 49 %)</b>								
CenProCS Airliance (Allemagne)								
(1) au cours €/devise moyen								
(2) au cours €/devise de clôture								
(3) aucune information disponible : procédure en cours de radiation après liquidation en Espagne depuis 1993.								
(4) Résultat consolidé des								

<b>Renseignements globaux (valeur brute des titres &lt; à 1% du capital de CS GROUP - France)</b>	
	Valeur brute des titres
	Valeur nette des titres
Filiales françaises	
Filiales étrangères	42
Participations françaises	
Participations étrangères	42

**Note 34 – Honoraires des Commissaires aux Comptes**

Voir Note 19 de l'Annexe aux Comptes Consolidés Sopra Steria Group.

**Note 35 – Evènements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.